

## Signature d'une convention de partenariat ARS / RECTORAT

Le bien-être physique, mental et social des enfants, des adolescents et des jeunes adultes est une priorité de la politique du gouvernement. Dans ce contexte, le renforcement de la collaboration entre l'Agence Régionale de Santé et le Rectorat de Guadeloupe, est un impératif de santé publique.

Le développement de la promotion de la santé à l'école et de l'éducation pour la santé à tous les âges de la vie scolaire est nécessaire pour aider les élèves à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix éclairés, à développer leurs compétences psychosociales (CPS) notamment l'estime de soi, à adopter des comportements responsables pour eux-mêmes comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement pour exercer leur citoyenneté.

Le Recteur conduit une politique éducative de santé en faveur des élèves. Cette politique s'inscrit dans le projet académique, qui doit contribuer aux côtés des familles à la construction individuelle et citoyenne du public scolaire et universitaire. L'enjeu pour l'institution scolaire est de contribuer avec l'ARS à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'ARS, avec les instances de démocratie sanitaire, a vocation à accompagner, suivre, animer, orienter, évaluer, les déclinaisons de sa politique régionale de santé dans les domaines de la prévention et de la veille sanitaire.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé, dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS), a inscrit parmi ses priorités le développement d'actions de promotion et d'éducation pour la santé auprès du public précité. C'est en effet toute la communauté éducative qui est concernée.

Parmi les exemples d'actions concertées entre l'ARS et le Rectorat on peut citer la diffusion du **DVD SAPIK** outil pédagogique sur le thème de la lutte contre les moustiques, **l'éducation nutritionnelle** facilitée par le déploiement de programmes Carambole et T'Caps, le **renforcement des compétences psycho sociales** pour développer chez les élèves les qualités leur permettant de faire des choix responsables et les **dispositifs de signalement**, de repérage et d'accompagnement.

Vous êtes conviés à la signature de la convention et au point presse qui suivra  
ce vendredi 10 mars à 9h00 au Rectorat de Guadeloupe  
Parc d'activités la Providence ZAC de Dothémare - LES ABYMES

### Contact presse et communication

Loïc BAUDUIN / ARS  
T. 0690 96 24 22  
[ars.quadeloupe@citronmer.com](mailto:ars.quadeloupe@citronmer.com)

Fabienne CONDO / RECTORAT  
T. 0590 47 81 09  
[ce.communication@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.communication@ac-guadeloupe.fr)

